

DECRET N° 2004-202 DU 13 AVRIL 2004

Portant Approbation des Statuts du Centre
Multimédia des Adolescent(e)s et des Jeunes
du Bénin.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la Loi n° 90-32 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
 - Vu** la loi n° 97-010 du 20 août 1997, portant libéralisation de l'espace audiovisuel et dispositions pénales spéciales relatives aux délits en matière de presse et de communication audiovisuelle en République du Bénin ;
 - Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994, portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique ;
 - Vu** la proclamation, le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
 - Vu** le décret n° 2003-209 du 12 juin 2003, portant composition du Gouvernement ;
 - Vu** le décret n° 97-47 du 14 février 1997, portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs ;
- Sur** proposition du Ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 24 Mars 2004.;

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont approuvés les Statuts du "Centre Multimédia des Adolescent(e)s et des Jeunes du Bénin" tels qu'ils figurent en annexe à ce décret.

Article 2 : Le Centre Multimédia des Adolescent(e)s et des Jeunes du Bénin est placé sous la tutelle du Ministre en charge de la Jeunesse.

Article 3 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 13 avril 2004

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre de la Communication
et de la Promotion des Technologies
Nouvelles,

Gaston ZOSSOU.-

Le Ministre de la Jeunesse,
des Sports et des Loisirs,

Valentin Aditi HOUDE.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 MCPTN 4 MJSL 4
AUTRES MINISTERES 18 DGBM-DCF- DGTCP- DGID- DGDDI 5 BN-DAN-
DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSN -IGAA 3 UAC-ENAM-FADESEP 3
UNIPAR-FDSP 3 JO 1.